

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



2^{ème} AVIS DE CONSULTATION

La Municipalité de Tunis lance une deuxième consultation pour les travaux de parachèvement de la salle couverte pour les jeunes de l'association d'El Menzah Sport répartis comme suit:

- **Lot n° 1** : Revêtement de la salle couverte pour les jeunes de l'association d'El Menzah sport
- **Lot n° 2** : Aménagement de la salle de musculation au profit de l'association d'El Menzah Sport
- **Lot n° 3** : Fourniture des équipements de sport pour la salle de musculation

Les entreprises ou fournisseurs tunisiens, peuvent prendre connaissance du dossier de la consultation et le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Direction des Bâtiments Municipaux: 32 Avenue de Carthage - Tunis après paiement d'un montant de 15 dinars.

Les offres doivent être placés dans une enveloppe cachetée.

Cette enveloppe doit porter l'indication «À ne pas ouvrir 2^{ème} consultation pour les travaux de parachèvement de la salle couverte pour les jeunes de l'association d'El Menzah Sport lot n°...» contiendra les pièces mentionnées à l'article 6-3 du cahier des conditions de participation à la consultation.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis, ou **en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard le 28 octobre 2019.**

La date de la réception au bureau d'ordre central fait foi.

Seuls seront ouverts les plis reçus au plus tard à la date limite de la réception des offres.